

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01-03-26

Présents : 18 Votants : 18 Pour : 18

L'an deux mille vingt-six le 10 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 4 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Xavier DUFFAUD - Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Excusée : Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA TRANCHE OPTIONNELLE N°2

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il vous est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'aménagement de la traverse du village - secteur central (tranche optionnelle 2) - Carrefour du Pavé.

Plan de financement :

Montant de l'opération de la T02 : 1 030 148.51 € HT

Montant des dépenses éligibles pour la DETR: 868 886.00 € HT

DETR 2026 : 260 266.00 €

CCPDA 37 471.36 €

Part communale : 722 011.51 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention de la DETR pour un montant de 260 266.00 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D04-03-26

Présents : 18

Votants : 18

Pour : 18

L'an deux mille vingt-six le 10 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 4 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Xavier DUFFAUD - Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Excusée : Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SIEPVG ET INTEGRATION DE LA COMMUNE DE GRAND SERRE

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-18, L.5212-16 et L.224-1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat Eau Potable Valloire-Galaure (SIEPVG)

Vu la délibération du conseil syndical du SIEPVG en date du 21/01/2026,

Considérant :

- Qu'il convient de modifier les statuts afin de préciser l'organisation de l'exécutif et les modalités de représentation des commune membres, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Que la commune de Grand Serre souhaite adhérer au SIEPVG afin de bénéficier de la compétence du Syndicat,
- Que cette adhésion est compatible avec l'objet et les statuts du syndicat,
- Qu'elle contribue à la cohérence territoriale et au bon exercice du service public concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de valider la modification de l'article 5 des statuts afin de préciser que chaque commune membre est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant, désigné par leur conseil municipal dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du CGCT. Le délégué suppléant siège avec une voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.
- DECIDE de valider la modification de l'article 6 des statuts afin de préciser que le bureau syndical comprend un à six vice-présidents, et éventuellement d'autres membres dans la limite de neuf personnes au total,
- DECIDE de modifier les articles concernés des statuts en conséquence. Les statuts mis à jour seront annexés à la présente décision,

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13 MARS 2026
ID : 026-212603302-20260310-D04_03_26-DE

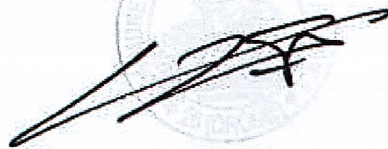
Berger
Levyout

- DECIDE d'accepter l'adhésion de la commune de Grand-Serre au SIEPVG, à compter de la date de l'arrêté préfectoral,
- DECIDE de valider l'application à la commune de Grand-Serre des statuts du SIEPVG dans leur version en vigueur, notamment en ce qui concerne les compétences exercées, la représentation au comité syndical et les modalités financières et de contribution,
- DECIDE de préciser que cette adhésion donnera lieu à un arrêté préfectoral après délibérations concordantes des collectivités membres, conformément à la réglementation en vigueur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D03-03-26

Présents : 18

Votants : 18

Pour : 18

L'an deux mille vingt-six le 10 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 4 mars 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Xavier DUFFAUD - Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Excusée : Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZH12 – LIEUDIT LES GAUDS

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est proposé de procéder à l'acquisition de la parcelle ZH 12 d'une superficie de 1ha5a46ca sise Lieudit Les Gauds appartenant à Monsieur BOUVAREL Luc pour un montant de 5 273 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle ZH 12,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 mars 2026

Le Maire,
Guillaume LUYTON,

